

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**de la Commune de BLANZAC**

-----  
**Séance du 26 mars 2026**  
-----

Nombre de conseillers :	
En exercice	11
Présents	11
Représentés	00
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	00

Date de convocation : 20/03/2026  
Date d'affichage : 20/03/2026

**DELIBERATION N° 2026/24**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mars à 20 heures 00,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Alain PREVÔT

Etaient présents : Mrs Alain PREVÔT - TREVISIOL Noël – Mme Delphine LAGOUTTE - Mrs Alexandre COLIN - Alain MATHIEU - Mmes Danielle GAUCHON – Christine DE RESENDE – M. Sébastien PITON - Mme Marie VAN DEN BERGHE – M. Adrien LEGRIS et Mme Clémence LE QUÉRÉ.

Secrétaire de séance : Clémence LE QUÉRÉ

-----  
**OBJET : désignation du correspondant Défense**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison du renouvellement des conseillers municipaux, il y a lieu de désigner un nouveau correspondant défense et demande s'il y a des volontaires.

**Adrien LEGRIS** se porte alors candidat.

Ainsi, après avoir procédé au vote, **Adrien LEGRIS** est désigné en tant que correspondant défense.

Fait à Blanzac, le 27 mars 2026

Le Maire,  
Alain PREVÔT



Acte rendu exécutoire après dépôt  
en sous-préfecture de BELLAC le

27 MARS 2026

Le Secrétaire  
Clémence LE QUÉRÉ



Publié le

